

**CHAMPIONNAT PAR EQUIPES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DIVISIONS 2024 - 2025****RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.

1. Les Joueurs

Les joueurs doivent être à jour de leur licence FFG et de leur certificat médical et être membres de l'Association Sportive (AS) qu'ils représentent.

Les joueurs qui n'ont pas pris leur licence dans l'AS qu'ils représentent doivent être rattachés à cette AS (via Extranet FFGolf) sans quoi ils ne peuvent pas participer au championnat.

Les joueurs de D1 doivent avoir un index inférieur ou égal à 24.4 et en D2 à 36. L'index de jeu est ramené à 21.4 en D1, 24.4 en D2, 36 en D3. En D4, l'index n'est pas limité.

2. Le Statut du Joueur

Le statut du joueur est sous la responsabilité du Président de l'AS qui s'engage à effectuer les vérifications nécessaires avant de remplir le « fichier des joueurs de l'AS » (Cf. Article 9).

Les statuts sont les suivants :

- Pour les ayants droit de l'Etablissement dont dépend l'AS :
 - « Salarié »
 - « Retraité »
 - « Conjoint »
 - « Enfant »
- Pour les autres membres de l'AS :
 - « Affilié » : membre licencié/rattaché à cette AS depuis 5 ans à minima (sans discontinuité)
 - « Extérieur » : tous les autres membres.

3. L'Equipe

La composition de l'équipe est de la responsabilité du capitaine (Cf. Article 9).

L'équipe est composée de 4 joueurs ou joueuses et doit comprendre :

- Au moins 2 joueurs « ayants droit » dont au moins 1 avec statut « Salarié »
- Au plus 1 joueur au statut « Extérieur »

Quelques exemples pour illustrer :

- *Equipes conformes :*
 - ✓ 1 salarié - 1 conjoint - 1 affilié - 1 extérieur
 - ✓ 3 salariés - 1 extérieur
 - ✓ 1 salarié - 1 retraité - 2 affiliés
 - ✓ 1 salarié - 1 affilié - 1 extérieur (dans le cas d'une équipe incomplète)
- *Equipes NON conformes :*
 - 1 retraité - 1 conjoint - 1 affiliés - 1 extérieur : **pas de salarié !**
 - 1 salarié - 2 affiliés - 1 extérieur : **1 seul ayant droit !**
 - 1 salarié - 1 retraité - 2 extérieurs : **2 extérieurs !**
 - 1 salarié - 2 affiliés : **1 seul ayant droit !**

Le capitaine doit garantir à l'organisateur que ses joueurs connaissent et respectent l'étiquette, les règles, le règlement et les temps de jeu.

Une association ne peut avoir qu'une seule équipe par division ou poule.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers entraînera la non prise en compte de la carte du joueur concerné et à la seconde infraction la disqualification de l'équipe, avec sa rétrogradation en division inférieure l'année suivante.

4. Forme de Jeu

D1 : 6 journées en Stroke Play Maximum (par +4) / Brut et Net / 18 trous.

Stroke Play maximum : si la balle n'est pas entrée après :

- 6 coups (sur un par 3), il faut relever la balle et noter le score de 7
- 7 coups (sur un par 4), il faut relever la balle et noter le score de 8
- 8 coups (sur un par 5), il faut relever la balle et noter le score de 9

Une seule Série : marques bleues (Dames) / marques blanches (Messieurs)

D2 - D3 - D4 : 6 journées en Stableford Brut et Net / 18 trous.

En Stableford Net, les joueurs ne doivent rendre aucun score de trou supérieur à : Par + coup reçu + 1. Tout score supérieur doit être représenté par une croix.

Une seule série : marques rouges (Dames) et jaunes (Messieurs).

Le championnat pourra être réduit à 5 journées en cas de force majeure.

5. Utilisation des Voitures

L'utilisation des voitures est interdite en compétition même avec un certificat médical.

Seul le medical pass avec la mention « Buggy yes » est recevable.

Les joueurs « invités » au sein de la compétition n'ont pas le droit à la voiture.

6. Résultats - Classement

Classement de la journée : le résultat en net et en brut de chaque équipe se fait par addition des résultats individuels stroke play et stableford réalisés par les 3 meilleures cartes.

Pour toute infraction dans la composition de l'équipe (Cf. Article 3)

- Stroke Play Brut : plus mauvais résultat de la journée par équipe + 15%
- Stroke Play Net : plus mauvais résultat de la journée par équipe + 15%
- Stableford Brut : plus mauvais résultat de la journée par équipe - 30 %
- Stableford Net : plus mauvais résultat de la journée par équipe - 30%

Si une équipe n'a que 2 cartes enregistrées, on compte les 2 cartes et on rajoute pour chacune des 2 autres :

- Stroke Play Brut : plus mauvais résultat individuel comptant pour une équipe + 15%
- Stroke Play Net : plus mauvais résultat individuel comptant pour une équipe + 15%
- Stableford Brut et Net : 0 point

Classement Général : par addition des résultats de l'équipe de chaque journée.

Départage : En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les départages se font dans l'ordre suivant : sur la somme des 4^{èmes} cartes, puis sur celle des 1^{ères} cartes, puis celle des 2^{èmes} cartes, puis celle des 3^{èmes} cartes de l'équipe.

La publication des résultats se fera sur le site de la Ligue : <https://liguegolfpaca.org/golf-entreprise>

7. Forfaits - Scratches

En cas de forfait, l'organisateur doit en être informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone.

Aucun changement ne pourra être fait, quelle que soit la raison, de la propre initiative de l'AS en s'adressant, en particulier, directement au Golf.

En cas de forfait tardif (vendredi ou samedi matin), le capitaine ou le joueur doit obligatoirement et rapidement informer le golf par téléphone, en plus de l'organisateur.

8. Jeu Lent

Le temps de jeu sera précisé sur la carte de score.

Chaque joueur est responsable du rythme de sa partie.

9. Engagements

Les inscriptions se font par courrier électronique auprès du délégué de la Ligue à golfentreprise@liguegolfpaca.org. Les droits d'inscriptions de 30€ par équipe sont payables à l'inscription par virement (voir RIB ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de « Ligue de Golf PACA » à adresser à Ligue de Golf PACA - 9 Boulevard du 14 juillet - 13140 Miramas.

SGADMIN
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
TITULAIRE DU COMPTE Ligue Régionale de Golf Provence Alpes Côte d'Azur 9 Boulevard du 14 Juillet 13140 Miramas
DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SG MARIGNANE ENT TÉL. : 04 42 37 27 43
IDENTIFICATION NATIONALE - R.I.B. INVARIANT SG MARIGNANE ENT 30003 00064 00037260029 53
IDENTIFICATION INTERNATIONALE SG MARIGNANE ENT IBAN: FR76 30003 00064 00037260029 53 ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Le nombre d'équipes est limité à 12 (division ou poules). Les places seront attribuées dans l'ordre d'inscription (ouverture le 1er juillet, clôture le 31 août).

Une nouvelle équipe débutera la saison dans le championnat de D4. Si elle le souhaite, elle pourra participer aux journées qui restent à disputer pour la saison en cours.

Les équipes ne s'étant pas acquittées des droits d'inscription avant fin octobre seront exclues du championnat.

Le fichier des joueurs de l'AS est à renvoyer avant fin août à l'adresse mail suivante : golfentreprise@liguegolfpaca.org. Pour toute modification en cours de saison, le signaler par mail à cette même adresse sans renvoyer le fichier initial.

Un capitaine devra être désigné dans le fichier de l'AS par équipe inscrite. Une même personne pourra être désignée capitaine pour plusieurs équipes. **IL EST INDISPENSABLE DE RENSEIGNER SOIGNEUSEMENT LES COORDONNEES DES CAPITAINES** (adresse électronique et téléphone).

10. Organisation des Epreuves

L'organisation des épreuves (relation avec le golf, gestion des inscriptions, départs, résultats) est prise en charge par les personnes suivantes :

En Provence Alpes

- D1/D2A : Régis SERRA / golfentreprise.pa-rs@liguegolfpaca.org / 06.23.28.19.05
- D2B/D3/D4 : Brice BARRIER / golfentreprise.pa-divisions@liguegolfpaca.org / 06.71.92.51.21

En Côte d'Azur

- D1/D2 : Aurélie ULIVIERI / a.ulivieri@liguegolfpaca.org / 06.51.96.64.61

L'organisateur ne s'adressera qu'aux capitaines d'équipes dont le nom figure sur le fichier des joueurs de l'AS évoqué à l'article 9.

11. Inscription des Joueurs

L'inscription des joueurs se fait via Extranet <http://xnet.ffgolf.org/login.php>, avant le lundi minuit précédant l'épreuve.

L'inscription d'un capitaine n'est pas obligatoire. Seuls les capitaines déclarés sur le fichier des joueurs de l'AS évoqué à l'article 9 sont contactés.

Une fois la date limite d'inscription passée, il n'est plus possible de modifier via l'Extranet. Les modifications sont autorisées jusqu'au mardi soir minuit en envoyant un email à l'organisateur.

Un joueur ne peut jouer qu'une seule fois pour la même journée de D1, D2 et D3 (cas où les divisions ne pourraient pas jouer le même jour).

En fonction du nombre de réservations et de joueurs inscrits, une AS peut éventuellement demander à inscrire un ou des joueurs supplémentaires : « invité(s) ». Cette demande doit se faire avant le lundi minuit. Une AS ayant plusieurs équipes engagées, ne peut pas inscrire « d'invité », si une des équipes est incomplète.

12. Heures de Départs et Groupes

Les heures de départs seront officiellement diffusées sur le site de la Ligue : <https://liguegolfpaca.org/golf-entreprise> à partir du jeudi (avant 17h) précédant la compétition.

Toujours vérifier le vendredi soir qu'il n'y a pas eu de changement.

Tout changement de votre propre initiative sans accord de l'organisateur, entraînera la disqualification (infraction à la règle 5-3a).

Les départs se feront comme suit :

- Lors des 4 premières journées, les AS partiront une fois en début, deux fois en milieu et une fois en dernier de la plage des départs.
- Pour les 2 dernières journées, les départs se feront dans l'ordre inverse du classement brut (mixés avec les derniers en net) pour la D1 ou net pour les autres divisions.

13. Communication - Questions

Pour l'ensemble des questions qui peuvent se poser, à savoir : heures de départs, règlements, résultats, litiges..., le joueur ne doit s'adresser qu'à son capitaine et surtout pas au golf (sauf cas de forfait tardif).

Le capitaine doit s'adresser à l'organisateur (Cf. Article 10).

Seul l'organisateur peut s'adresser au golf (sauf cas de forfait tardif).

14. Fin de Saison

Finales de Ligue

Les Champions de D1 (en Brut), D2 et D3 (en Brut et en Net) de Provence Alpes rencontrent leurs homologues de Côte d'Azur lors des Finales de Ligue PACA.

Une équipe déclarant forfait pour la Finale de Ligue sera rétrogradée en division inférieure l'année suivante.

Montées / Descentes Inter-Divisions

En respectant la règle qui interdit que deux équipes d'une même association jouent dans une même division ou poule, les règles suivantes devraient s'appliquer :

- Les 4 derniers de D1 en BRUT descendent en D2, les pairs en poule A et les impairs en poule B.
- Les 2 premiers en BRUT de chaque poule de D2 montent en D1.
- Les 2 derniers de chaque poule de D2 en NET descendent en D3 (en respectant les poules).
- Les 2 derniers de chaque poule de D3 en NET descendent en D4
- Les 2 premiers en BRUT de chaque poule de D3 montent respectivement en D2 (en respectant les poules).
- Les 2 premiers en BRUT et les 2 premiers en NET de D4 montent respectivement en D3 (1^{er} en BRUT et 2^{ème} en NET en D3A et 2^{ème} en BRUT et 1^{er} en NET en D3B)

Le BRUT prime le NET, dans le cas où une équipe prétendante à une accession serait relégable en NET, ce serait l'antépénultième qui deviendrait relégable.

Dans un souci d'harmonisation, la commission se réserve le droit de prendre des décisions concernant la montée ou la descente.

Un club refusant la montée ou demandant la descente ne pourra être déclaré champion l'année suivante.

Si un club demande la descente, le 1^{er} club relégable sera repêché (celui de la même poule dans le cas de la D2 D3).

Dans le cas de la règle qui interdit que deux équipes d'une même association jouent dans une même division ou poule, le(s) club(s) relégable(s) sera(ont) mis dans la division inférieure répondant au règlement ou retiré(s) du championnat.

Si un club ne pouvait ou ne voulait monter, le club de la même poule classé 3^{ème} brut accéderait à la division supérieure.

15. Statut Enfant de Salarié

Est considéré comme enfant, à condition de satisfaire à une des conditions ci-dessous :

- Entre 13 et 17 ans possédant un index inférieur à 36
- < 25 ans avec certificat de scolarité

16. Litige

Tout cas non prévu par le règlement sera traité par la commission sportive.